

**ACCORD GENERAL SUR LE
COMMERCE DES SERVICES**

GATS/SC/29
15 avril 1994
(94-1027)

EL SALVADOR

Liste d'engagements spécifiques

(Seul le texte espagnol fait foi)

EL SALVADOR - LISTE D'ENGAGEMENTS SPECIFIQUES

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
I. ENGAGEMENTS HORIZONTAUX			
TOUS LES SECTEURS INCLUS DANS CETTE LISTE	3) Pour pouvoir exercer en El Salvador une activité commerciale, les sociétés étrangères doivent:	1), 2), 3) et 4) Tous les revenus obtenus dans le pays, à l'exception des dividendes, qui sont payés à des personnes morales non domiciliées, sont assujettis à une retenue à la source de 20 pour cent.	
	<ul style="list-style-type: none"> - apporter la preuve qu'elles sont légalement constituées conformément à la législation de leur pays d'origine; - conserver en permanence dans le pays un représentant disposant de vastes pouvoirs d'effectuer tous les actes nécessaires dans le pays; - s'engager à respecter les lois, les tribunaux et les autorités du pays pour ce qui concerne les actes à y effectuer. 		

Modes de fourniture: i) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Pour bénéficier des avantages et garanties qui peuvent leur être accordés, les investissements étrangers doivent dans tous les cas être inscrits au Registre des investissements étrangers tenu par le Ministère de l'économie qui, à cet effet, prendra en compte la nature, la valeur, l'origine, la destination et la date de l'investissement, ainsi que toute modification qui y serait apportée durant sa présence dans le pays et sa sortie du pays.</p> <p>Les investissements ainsi enregistrés sont limités comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> - s'il s'agit d'investissements dans des activités commerciales ou de services, les recettes nettes de chaque exercice pourront être transférées à l'étranger jusqu'à concurrence de 50 pour cent de l'investissement enregistré; - libre transfert des paiements au titre de droits d'exploitation de marques et brevets étrangers, d'une assistance technique ou d'autres services similaires, à concurrence de 10 pour cent des ventes nettes au maximum. 		

EL SALVADOR (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	<p>Le petit commerce, la petite industrie et la prestation de services par de petites entreprises sont le monopole des Salvadoriens de naissance et la loi fixera les montants maximums donnant droit à ces qualifications.</p> <p>4) Les patrons sont dans tous les cas tenus d'employer dans leurs entreprises au moins 90 pour cent de travailleurs de nationalité salvadorienne. Dans des cas particuliers, le Ministère du travail et de la prévoyance sociale pourra autoriser l'emploi d'un plus grand nombre d'étrangers quand il sera difficile ou impossible de les remplacer par des nationaux, les employeurs étant tenus de former leur personnel salvadorien sous la surveillance et le contrôle dudit Ministère pendant au maximum cinq ans. Le montant des salaires versés au personnel salvadorien ne pourra être inférieur à 85 pour cent de la masse salariale totale. Ce pourcentage pourra être modifié avec l'autorisation du Ministère en question.</p>		

EL SALVADOR (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
	Les étrangers ne peuvent exercer les fonctions d'administrateur, de directeur, de gérant ou de représentant de petites entreprises, qu'elles soient commerciales, industrielles ou de services.		
II. ENGAGEMENTS SECTORIELS			
I. SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES A. Services professionnels a) Services juridiques Services de consultations et d'informations juridiques exclusivement (86190)	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) L'exercice de la profession d'avoué conformément à la législation nationale doit être autorisé par la Cour suprême de justice. Si une personne de nationalité salvadorienne qui a acquis ce titre hors d'El Salvador demande à être autorisée à exercer la profession d'avoué, elle devra présenter ce titre dûment authentifié et	1) Néant 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

EL SALVADOR (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>b) Services de comptabilité et d'audit</p> <p>Services d'audit financier (8621), services de vérification de comptes (86212), services de tenue de livres sauf déclarations d'impôts (86220), exclusivement</p>	<p>l'attestation de son inscription à l'Université d'El Salvador. Les étrangers qui désirent exercer la profession d'avoué en El Salvador doivent être diplômés d'une université salvadorienne. L'exercice de la profession de notaire est réservé aux personnes de nationalité salvadorienne.</p> <p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé 3) Néant 4) Non consolidé</p>	
<p>c) Services de conseil fiscal</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé 2) Non consolidé</p>	

EL SALVADOR (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>Services de planification de consultations en matière d'impôts sur les entreprises (86301), services d'établissement des déclarations d'impôts sur les entreprises (86302), exclusivement</p>	<p>3) Néant 4) Non consolidé</p>	<p>3) Néant 4) Non consolidé</p>	
<p>d) Services d'architecture</p>	<p>1) Néant</p>	<p>1) Néant</p>	
<p>Services de conseils et d'établissement d'avant-projets d'architecture (86711), services d'établissement de plans d'architecture (86712), exclusivement</p>	<p>2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé</p>	<p>2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé</p>	
<p>e) Services d'ingénierie</p>	<p>1) Néant</p>	<p>1) Néant</p>	
<p>Services de conseils et de consultations en matière d'ingénierie (86721)</p>	<p>2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé</p>	<p>2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé</p>	

EL SALVADOR (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>B. Services informatiques et services connexes</p> <p>c) Services de traitement de données</p> <p>Services de préparation des données d'entrée (84310), services de traitement des données (84320), services de traitement en temps partagé (84330), autres services de traitement des données (84390), exclusivement</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	
<p>E. Services de crédit-bail ou de location sans opérateurs</p> <p>c) Services de location simple ou en crédit-bail d'autres moyens de transport, sans opérateurs</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p>	

EL SALVADOR (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
Services de location en crédit-bail de véhicules automobiles (83101), exclusivement	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
F. <u>Autres services fournis aux entreprises</u>			
a) Services de publicité	1) Non consolidé	1) Non consolidé	
Services de vente d'espaces publicitaires (87110), services de planification, de création et de placement de la publicité (87120), autres services de publicité (87190), exclusivement	2) Non consolidé 3) Néant	2) Non consolidé 3) Néant	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

EL SALVADOR (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>2. SERVICES DE COMMUNICATIONS</p> <p>C. <u>Services de télécommunications</u></p> <p>Services à valeur ajoutée: services de radiotéléphonie mobile (75213), services de réseaux d'affaires spécialisés ou exclusifs (75221, 75222), services de transmission de données (75231, 75232), services de retransmission d'émissions (75241, 75242), services de recherche de personnes (75291), services de téléconférence (75292), services de regroupement de liaisons radioélectriques (75299), services de radio et de télévision par câble (75300), services de location d'équipements</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Demander à l'ANTEL une concession ou licence pour la prestation des services ci-contre, sous condition que le demandeur soit domicilié en El Salvador</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

EL SALVADOR (suite)

Modes de fourniture: 1)	Fourniture transfrontières 2)	Consommation à l'étranger 3)	Présence commerciale 4)	Présence de personnes physiques
Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels	
<p>(75410), services de vente d'équipements (75420), services de connexion (75430), services de conseil (75440), services d'entretien de matériels de télécommunication (75450), exclusivement</p> <p>6. SERVICES CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT</p> <p>Services de purification des gaz brûlés (94040), services de lutte contre le bruit (94050), services de protection de la nature et des sites (94060), autres services de protection de l'environnement (94090), exclusivement</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Demander à la municipalité une concession ou licence pour assurer le service d'enlèvement des ordures, sous la condition que le demandeur soit domicilié en El Salvador</p> <p>4) Non consolidé</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Non consolidé</p> <p>4) Non consolidé</p>		

EL SALVADOR (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>7. SERVICES FINANCIERS</p> <p>B. <u>Services bancaires et autres services financiers</u></p> <p>a) Acceptation de dépôts et autres fonds remboursables venant du public</p> <p>Services de dépôts à vue dans les banques et succursales de banques étrangères (81116), services de dépôts à terme et de dépôts d'épargne (81116, 81119), exclusivement</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Succursales ou moyennant une participation au capital de banques ou sociétés financières nationales. Dans les banques et les sociétés financières privatisées ou en cours de privatisation, le montant maximum d'actions que peut détenir une personne physique ou morale est de 5 pour cent du capital de l'établissement. Les firmes étrangères qui désirent établir des succursales dans le pays doivent en obtenir l'autorisation auprès de l'Inspection générale des finances.</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) La propriété des actions de banques ou de sociétés financières constituées en El Salvador doit rester à raison d'un minimum de 50 pour cent dans les mains de personnes physiques de nationalité salvadorienne. Les créanciers domiciliés en El Salvador bénéficient d'une préférence en ce qui concerne l'actif des établissements financiers étrangers dans le pays.</p>	

EL SALVADOR (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>b) Octroi de crédits</p> <p>Octroi de crédits hypothécaires (81131), prêts personnels à remboursement échelonné (81132), émission de lettres de crédit (81133), expédition et acceptation de lettres de crédit et de crédits documentaires dans les banques et succursales de banques étrangères (81139), exclusivement</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Succursales ou moyennant une participation au capital de banques ou sociétés financières nationales. Dans les banques et les sociétés financières privatisées ou en cours de privatisation, le montant maximum d'actions que peut détenir une personne physique ou morale est de 5 pour cent du capital de l'établissement. Les firmes étrangères qui désirent établir des succursales dans le pays doivent en obtenir l'autorisation auprès de l'Inspection générale des finances. De même, les établissements financiers étrangers qui se proposent d'ouvrir des agences ou des bureaux à titre de centres d'information pour leurs clients ou pour réunir des fonds dans le pays sous la forme de crédits ou d'investissements, sans réaliser d'opérations passives sur le territoire national, doivent eux aussi obtenir la même autorisation.</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) La propriété des actions de banques ou de sociétés financières constituées en El Salvador doit rester à raison d'un minimum de 50 pour cent dans les mains de personnes physiques de nationalité salvadorienne. Les créanciers domiciliés en El Salvador bénéficient d'une préférence en ce qui concerne l'actif des établissements financiers étrangers dans le pays.</p>	

EL SALVADOR (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>c) Autres services financiers</p> <p>Services de dépôts interbancaires (81115), services de garde de titres et services d'informations financières aux clients (81319), services d'émission et de placement de titres, bons et cédules hypothécaires en monnaies nationale ou étrangère (81321, 81322), services d'opérations sur titres d'autres sociétés, de la Banque centrale de réserve ou de l'Etat, ou garanties par l'Etat, et services d'opérations sur le marché secondaire des hypothèques (81321), services d'intermédiation</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Succursales ou moyennant une participation au capital de banques ou sociétés financières nationales. Dans les banques et les sociétés financières privatisées ou en cours de privatisation, le montant maximum d'actions que peut détenir une personne physique ou morale est de 5 pour cent du capital de l'établissement. Les firmes étrangères qui désirent établir des succursales dans le pays doivent en obtenir l'autorisation auprès de l'Inspection générale des finances. De même, les établissements financiers étrangers qui se proposent d'ouvrir des agences ou des bureaux à titre de centres d'information pour leurs clients ou pour réunir des fonds dans le pays sous la forme de crédits ou d'investissements, sans réaliser d'opérations passives sur le territoire national, doivent eux aussi obtenir la même autorisation.</p>	<p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) La propriété des actions de banques ou de sociétés financières constituées en El Salvador doit rester à raison d'un minimum de 50 pour cent dans les mains de personnes physiques de nationalité salvadorienne. Les créanciers domiciliés en El Salvador bénéficient d'une préférence en ce qui concerne l'actif des établissements financiers étrangers dans le pays.</p>	

EL SALVADOR (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
financière pour le placement de ressources d'institutions et entreprises nationales ou étrangères (81331), achat et vente de devises (81333), services de transport d'espèces monétaires et de titres (81334), exclusivement	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	
9. SERVICES DE TOURISME			
A. <u>Hôtellerie et restauration</u>	1) Non consolidé*	1) Non consolidé*	
a) Hôtels	2) Néant	2) Néant	
Hébergement en hôtel (64110), hébergement en motel (64120), colonies de vacances (64191), services de centres et établissements de villégiature (64192),	3) Néant	3) Néant	
	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

* Techniquement impraticable.

EL SALVADOR (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
services de location de logements meublés (64193), services d'auberges de jeunesse et de refuges de montagne (64194), services de terrains de camping et de caravanage (64195), services de wagons-lits et de couchage dans d'autres moyens de transport (64196), autres services d'hébergement, n.c.a. (64199)			
b) Restauration Services de restauration sans libre-service (64210-64230 et 64290), services de repas dans les restaurants libre-service (64220), vente de boissons sans spectacle (64310), vente	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	1) Non consolidé* 2) Néant 3) Néant 4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"	

* Techniquement impraticable.

EL SALVADOR (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>de boissons avec spectacle (64320), exclusivement</p> <p>B. <u>Services d'agences de voyages et d'organisation de voyages collectifs</u></p> <p>Services d'agences de voyages et d'organisateur touristiques (74710), exclusivement</p> <p>C. <u>Services de guides touristiques</u></p> <p>Services de guides touristiques (74720)</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p> <p>1) Non consolidé</p> <p>2) Non consolidé</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

EL SALVADOR (suite)

Modes de fourniture: 1) Fourniture transfrontières 2) Consommation à l'étranger 3) Présence commerciale 4) Présence de personnes physiques

Secteur ou sous-secteur	Limitations concernant l'accès aux marchés	Limitations concernant le traitement national	Engagements additionnels
<p>11. SERVICES DE TRANSPORTS</p> <p>C. <u>Services de transports aériens</u></p> <p>c) Services de réparation et d'entretien, exclusivement</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Demander à la CEPA une concession ou une licence pour la prestation de services de réparation et d'entretien; le demandeur doit être domicilié en El Salvador.</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	<p>1) Néant</p> <p>2) Néant</p> <p>3) Néant</p> <p>4) Non consolidé sauf comme indiqué sous "Engagements horizontaux"</p>	

1 Conformément à la définition contenue dans l'annexe relative aux transports aériens, paragraphe 6 a).